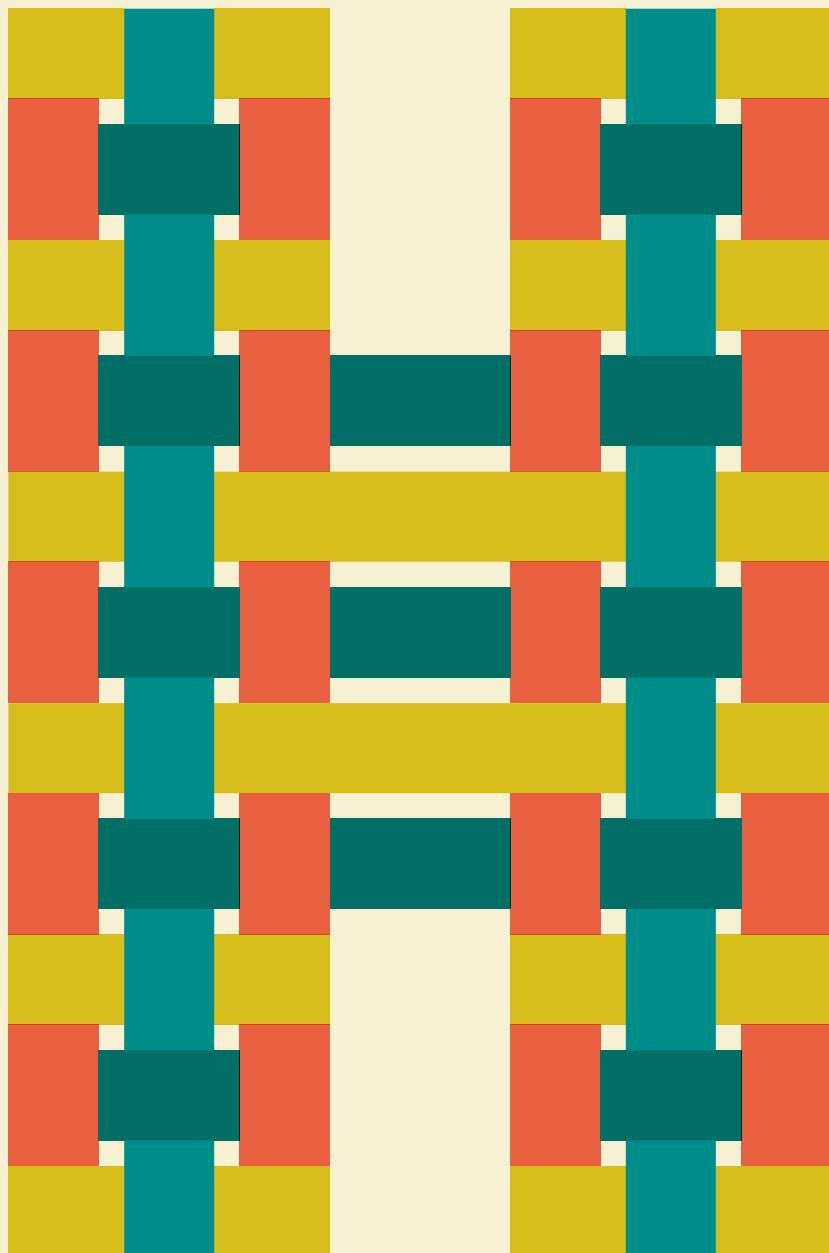


Document d'enregistrement universel 2020

EXTRAIT RSE

Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF)



Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale

2.7.2.2.1 Analyse de correspondance SASB

Le Sustainability Accounting Standards Board (Conseil des normes comptables de développement durable, SASB) est un organisme de normalisation indépendant à but non lucratif qui élabore et maintient des normes de *reporting* pour des informations sur le développement durable matérielles sur le plan financier. Le SASB a établi des normes propres à 77 secteurs d'activité, dont sur le secteur vêtements, accessoires et chaussures (biens de consommation).

Dans un souci de transparence, Hermès présente pour la première fois en 2020, en complément des informations présentées dans ce rapport, une synthèse de ses actions selon cette grille de lecture.

Cette publication est également l'opportunité de mettre en avant la logique de progrès de la maison.

Le modèle d'affaire d'Hermès est assez atypique par rapport au secteur pris en compte par le SASB.

SASB identifie 9 sujets clés pour le secteur, dont 5 concernent la *supply chain* (CG-AA-430), et peu concernent les aspects sociaux et sociétaux. Hermès opère selon un modèle d'affaires très intégré (61 % des produits sont réalisés en interne), avec des relations de partenariats avec ses fournisseurs (l'âge moyen des relations avec le top 50 des fournisseurs directs est de 20 ans), et des productions en France (par exemple pour 100 % de la maroquinerie, qui représente la moitié des ventes du groupe) et globalement en Europe (80 % au total). Bien qu'importants, les sujets liés à la *supply chain* ne sont pas les seuls. Les enjeux humains et sociétaux sont également clés pour la pérennité de la maison. En matière de risques, les catégories identifiées par SASB ne sont pas toujours les plus significatives pour Hermès. Comme expliqué en 2.1.3.1, le groupe a identifié et hiérarchisé 6 sujets clés qui articulent son *reporting* et donnent les informations extra-financières matérielles sur un plan financier, utiles, comparables (même si parfois spécifiques) et reposant sur des données probantes. En complément, le groupe utilise le cadre de *reporting* du CDP pour ses enjeux carbone, eau, forêt, et s'inscrit dans les recommandations de la TCFD (cf. chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.5.2.1).

Pour mémoire, les informations publiées par Hermès sont auditées de manière indépendante, avec une conclusion d'assurance « raisonnable », c'est-à-dire de niveau supérieur au niveau requis par la réglementation française (cf. chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.9).

Les 9 sujets clés du SASB s'organisent autour de quatre rubriques, comme détaillé ci-dessous :

- A. Gestion des produits chimiques (CG-AA-250) ;
- B. Empreinte environnementale de la *supply chain* (CG-AA-430a) ;
- C. Conditions de travail dans la *supply chain* (CG-AA-430b) ;
- D. Approvisionnement en matières premières (CG-AA-440).

A. Gestion des produits chimiques (CG-AA-250)

Les § 2.2.1, 2.4.2, 2.5.1 et 2.6 de ce document donnent davantage de détails sur les sujets repris ci-dessous.

1. Conformité des substances réglementées (CG-AA-250a.1)

Principes généraux

Hermès prend toutes ses responsabilités de metteur sur le marché, pour garantir la conformité réglementaire de tous les produits vendus, dans tous les pays où elle opère. Deux activités principales permettent de respecter cet engagement, la veille et la validation des produits :

- ♦ une veille réglementaire qui s'opère par un grand nombre d'actions auprès des acteurs et qui est coordonnées par la Direction des Affaires Industrielles :
 - animation du Groupe de travail « Réglementation » du Comité Colbert,
 - participation au groupe de travail « Réglementation » de Francéclat (Porcelaine et Orfèvrerie), de la BJOP (Bijouterie, Orfèvrerie),
 - point réglementaire au moins une fois par an avec le CTC (Cuir), l'IFTH (Textiles), la FPPP (Porcelaine), la BJOP (Bijouterie, Orfèvrerie), la Fédération du Verre et du Cristal, la Fédération Horlogère,
 - prise en compte de la veille préparée par un prestataire spécialisé (Bureau Véritas) sur certains produits,
 - point deux fois par an (lors des Podium), avec toutes les filiales de la Maison, sur l'évolution réglementaire de chaque pays pour les produits. Tous les incidents éventuels sont traités dans ces réunions ;
- ♦ la validation des produits du point de vue réglementaire qui est effectuée à deux niveaux :
 - la mise à jour annuelle des cahiers des charges (CDC) produits, qui s'opère en prenant en compte tous les résultats de la veille réglementaire. Ces CDC incluent la conformité à la réglementation produits la plus exigeante du monde (tous les pays dans lesquels Hermès exporte des produits). C'est généralement la réglementation européenne qui est la plus exigeante, même si ce n'est pas toujours le cas.
 - tous les produits sont testés (en interne et/ou en externe), dans des laboratoires qualifiés, sur les critères techniques et selon les normes décrites dans les cahiers des charges produits.

Usage des substances réglementées

La liste des substances réglementées suivie par le groupe (RSL) est la liste des substances régulées à travers le monde. Le groupe a fixé comme cible le respect de la réglementation la plus exigeante, qui est généralement, la réglementation européenne. Cette liste est partagée au sein du Comité Colbert. Pour chaque substance apparaît le nom de la

substance, son numéro CAS, la limite la plus exigeante dans le monde, la norme de contrôle de la substance en laboratoire.

La liste de substances du groupe, les limites admises ainsi que les normes de contrôle, sont communes aux unités de production et s'appliquent aux fournisseurs. Plus précisément, les cahiers des charges produits (qui intègrent cette réglementation des substances) sont partagés avec les fournisseurs. La validation des produits fabriqués par les fournisseurs suit exactement le même circuit que les produits fabriqués par le groupe. Un bon exemple est celui des tanneries : le Métier cuir achète des peaux dans les tanneries du groupe, mais également une partie de ses besoins dans des tanneries externes. Le cahier des charges « cuir » est exactement le même dans les deux cas, et les nouvelles peaux issues des tanneries internes ou de celles des confrères suivent le même chemin de validation.

Hermès a mis en place des processus préventifs pour restreindre ou interdire certaines substances, notamment par la discussion et la signature avec le fournisseur du cahier des charges produits, qui contient toute la réglementation, et toutes les exigences techniques, ainsi que les méthodes de contrôle correspondantes.

Contrôle des matières et des produits

Pour ses matières premières Hermès adapte la fréquence et la nature des contrôles en fonction des volumes concernés. Pour des volumes très limités, le contrôle pourra être unitaire, mais il deviendra statistique pour des volumes plus importants. Suivant la nature des matières, qui peuvent être techniquement très différentes (cuirs, textiles, essences de parfumerie...), les volumes et l'historique des résultats qualité, une fréquence de prélèvement et de test est choisie par le service qualité pour assurer un niveau de confiance maximal dans la qualité des matières entrantes. En cas de résultat négatif, les marchandises sont bloquées et les prélèvements et contrôles multipliés.

En ce qui concerne les produits (qu'ils soient fabriqués en interne ou par des fournisseurs), la procédure groupe est exactement la même : l'objectif est de vérifier que la responsabilité de metteur sur le marché est assurée, avec un niveau de confiance maximale. Certains produits de la Maison font l'objet d'un contrôle unitaire sur certaines caractéristiques qui sont considérées comme critiques. D'autres sont vérifiées de façon régulière et d'autres encore de façon aléatoire. La très grande diversité des produits (maroquinerie, textiles, porcelaine, cristallerie, orfèvrerie, bijouterie, horlogerie, prêt à porter, parfumerie, orfèvrerie...) contraint à définir, pour chaque produit, un schéma de contrôle approprié, et la bonne fréquence.

Hermès utilise pour ces contrôles les services de laboratoires internes comme de laboratoires externes. Cette décision est prise en fonction de la charge des laboratoires internes mais aussi de la nature des mesures à effectuer.

En résumé, la procédure générique au sein du groupe (SOP) est qu'aucune matière première ni aucun produit ne sont approvisionnés sans qu'un cahier des charges soit défini et accepté par le fournisseur, et sans que la matière première ou le produit fini ait été testé selon ce cahier des charges.

Liste des substances réglementées

Comme expliqué plus haut, la liste des substance réglementée (RSL) est unique, et inclut toutes les substances qui sont ou pourraient être utilisées dans les produits. Pour chaque substance, c'est la régulation la

plus exigeante au monde qui est systématiquement retenue. L'objectif est de produire des produits conformes à la réglementation, quel que soit le pays dans lequel ils seront commercialisés.

La RSL est partagée au sein du Groupe de Travail du Comité Colbert. Cette liste de substances n'est pas diffusée en tant que telle. Une diffusion ne présenterait pas de grand intérêt, puisque cette liste ne contient que des informations publiques, car il s'agit de la collation de réglementations nationales ou fédérales.

Conformité de la supply chain

Toute matière première achetée comme tout produit acheté font l'objet d'un cahier des charges. Le cahier des charges est discuté et formellement approuvé par le fournisseur. Il inclut toute la réglementation correspondant à la matière et/ou au produit. Toute matière première achetée, comme tout produit acheté fait l'objet d'une validation technique incluant des mesures en laboratoire. Toute livraison (matières premières ou produit) fait l'objet d'un contrôle qualité adapté. Certaines fournitures (matières ou produits) sont accompagnées d'un certificat de contrôle, les mesures ayant été réalisées par le fournisseur, quand cette disposition est prévue au cahier des charges. Les fournisseurs de rang 1 s'engagent à développer la même approche (cahier des charges formel, procédures de contrôle, etc...) avec leurs propres fournisseurs (rang 2).

En cas de non-conformité au cahier des charges sur une matière première ou un produit, les marchandises sont bloquées et, généralement, un deuxième contrôle de vérification est lancé. Hermès n'utilise pas de marchandises non conformes dans ses fabrications. Elles sont donc retournées pour nouvelle fabrication ou réparation quand cela est techniquement possible.

2. Gestion des risques liés à l'usage de produits chimiques (CG-AA-250a.2)

Principes généraux

Le modèle artisanal d'Hermès fait que 61 % des objets de la Maison sont produits dans des ateliers internes et exclusifs, situés à 80 % en France. Les 39 % restant proviennent de fournisseurs dont la très grande majorité se trouve en France et en Europe. Ainsi, sur le top 50 des fournisseurs de matières ou de produits, 52 % sont en France, 42 % sont en Europe et seuls 7 % proviennent de pays plus lointains.

Pour tous les sites situés en France et en Europe, la législation du travail impose une analyse du risque chimique et la mise en œuvre de moyens de protection des travailleurs. Dans les unités détenues en propre, comme dans celles des fournisseurs, des audits réguliers permettent de vérifier que les analyses sont convenablement menées, les moyens de protection sont en place et utilisés.

Pour tous les sites situés en France et en Europe, le régulateur national impose une limite pour les substances chimiques rejetées dans l'air, dans les effluents et dans le sol. Dans les propres unités de la Maison, comme dans celle des fournisseurs, des audits réguliers permettent de vérifier que chaque entité connaît parfaitement les régulations auxquelles elle est soumise, que les moyens nécessaires pour les respecter sont en place, et que des contrôles réguliers permettent de vérifier que ces moyens fonctionnent.

Pour les quelques fournisseurs plus lointains, pour la majorité fournisseurs de matières, des audits réguliers permettent de vérifier la conformité réglementaire, en termes d'hygiène et sécurité, comme d'environnement. Dans le cas où la législation locale n'existe pas ou ne suffit pas, Hermès aide ses fournisseurs à adopter et à respecter la norme européenne.

Mise en œuvre

L'approche de la gestion du risque chimique est basée sur la législation qui, en France et en Europe, est généralement basée sur une approche *hazard based*.

L'utilisation d'une substance chimique bannie par une réglementation du type Reach, par exemple dans une tannerie française ou européenne, est un cas de figure qui ne manquerait pas d'être découvert soit par l'audit de l'entité, soit par un contrôle des produits. C'est tout l'intérêt d'audit régulier et approfondi, et aussi d'une fréquence appropriée de contrôle des produits.

L'outil principal de gestion du risque chimique est le cahier des charges du produit. Reflet fidèle et exhaustif de la réglementation la plus exigeante au niveau mondial, il recense toutes les exigences en termes de substances, les limites fixées, et les méthodes de contrôle labo correspondantes. La procédure commence par le partage de ce document avec le fournisseur (interne ou externe), se poursuit par un accord formel du fournisseur, et se termine par un contrôle de validation des premiers produits livrés. Lors de la « vie série », des contrôles à fréquence adaptée seront effectués.

Le choix des projets de réduction et/ou d'élimination des produits chimiques est principalement fondé sur une analyse des évolutions réglementaires à venir. C'est dans cet esprit que le groupe mène une veille réglementaire très stricte, en France comme à l'étranger.

Lorsqu'une menace d'évolution de la réglementation pèse sur une substance ou une famille de substances, un planning de décision estimatif est établi, ce qui calibre les travaux à mener et le temps disponible.

Hermès met en place pour chacune de ses filières d'achats (une soixantaine) un objectif de certification par des tierces parties. Par exemple :

- ◆ 100 % des cuirs exotiques d'élevage certifiés ICFA (crocodiliens) et SAOBC (autruches) ;
- ◆ certification RJC sur les métaux et pierres précieuses ;
- ◆ certification SA 8000 du fabricant OuterWear le plus important du Prêt-à-Porter Femmes ;
- ◆ certification ISO 14001 du fabricant le plus important de manteaux en cachemire ;
- ◆ LWG pour les cuirs ;
- ◆ GOTS pour le coton du packaging.
- ◆ FSC pour les fibres cellulosiques (viscose).

Comme détaillé au § 2.4.2, l'objectif 2024 du groupe est d'avoir 100 % des filières textiles et cuirs certifiés.

B. Empreinte environnementale de la supply chain (CG-AA-430a)

Les paragraphes § 2.2.1, § 2.5.1 et § 2.6 de ce document donnent davantage de détails sur les sujets repris ci-dessous

1. Gestion des effluents (GC-AA-430a.1)

Le groupe vérifie par des audits réguliers (cf. § 2.6) que ses fournisseurs (de rang 1) respectent la réglementation locale en ce qui concerne la conformité réglementaire de leurs effluents. Dans les audits des trois dernières années, qui sont étendus au fournisseur de rang 2 dans toute la mesure du possible, les audits menés n'ont pas révélé de non-conformité sur ces sujets. Si une non-conformité devait être révélée, ce point serait classé en prioritaire et un plan d'actions serait demandé au fournisseur, suivi dans son exécution, et confirmé par une visite de contrôle en fin de plan. Le groupe estime, sur la base du suivi des audits des 3 dernières années, que la conformité des fournisseurs de rang 1 et 2 sur ce sujet est élevée, certainement pas inférieure à 80 %.

Le risque d'approvisionnement associé à un rejet non-conforme d'effluents d'un fournisseur comporte la mise à l'arrêt – probablement temporaire – de son activité par les autorités locales. C'est tout l'intérêt des audits réguliers de permettre d'entrer en profondeur dans ces sujets et de vérifier le bon fonctionnement instantané et historique des installations. En plus du risque d'interruption des fournitures, et de ses conséquences économiques, le risque réputationnel ne peut pas être exclu.

Si on additionne les sites détenus en propre (unités équipées de stations de traitement des effluents), à ceux des fournisseurs de rang 1 et 2 équipés d'installations semblables, on arrive à un total d'entités dépassant la centaine. La très grande majorité de ces unités déversent leurs effluents dans une station communale ou locale, après un pré-traitement réalisé dans l'entité elle-même. Les conventions de rejets des installations communales ou locales sont extrêmement variables d'une commune à l'autre, d'un pays à l'autre en Europe. Comme évoqué ci-dessus, l'essentiel des opérations est en Europe. Généralement, les traitements internes des entités incluent un traitement primaire et un traitement secondaire. Quelques entités rejettent leurs effluents dans la nature. La spécification de leurs rejets est dans ce cas plus exigeante, et ces unités sont davantage surveillées et contrôlées par les autorités locales. Leurs systèmes de traitement incluent très généralement les stades primaires, secondaires et tertiaires. Ces entités sont encouragées de façon grandissante à développer leur capacité de recyclage, ce qui les conduit à étudier des améliorations de leurs systèmes de traitement.

2. Évaluations environnementales (GC-AA-430a.2)

Les entités du groupe et celles des fournisseurs sont soumises régulièrement à des audits réalisés par les équipes Hermès, des consultants externes, en complément de ceux réalisés par les autorités (notamment pour les sites soumis à autorisation), voir § 2.6.1.

Ces audits identifient des non-conformités. Par exemple, en 2020, 609 non-conformités ont été relevées dont 0,5 % critiques, 25 % majeures, 43 % significatives et 31,5 % étant de simples suggestions d'amélioration. En matière environnementale, aucun risque de pollution n'a été relevé chez aucun fournisseur. Les constats les plus fréquents concernaient des non-respects de la réglementation ICPE (administratif), la gestion administrative des déchets ou des dossiers amiante (DTA) incomplets. Tous les points critiques et majeurs ont fait l'objet d'un plan

d'action, qui est suivi chaque mois par les acheteurs concernés, jusqu'à épuisement des actions et visite de contrôle.

Par ailleurs, comme décrit au § 2.5.1.2, le groupe a effectué en 2019 une analyse de son utilisation de l'eau avec le WWF sur plus de 45 sites dans le monde, opportunité d'évaluer les risques et les impacts environnementaux dans sa chaîne d'approvisionnement.

Enfin, les fournisseurs indirects du groupe sont évalués par la démarche Ecovadis, qui comprend un volet environnemental (cf. § 2.6.1.2.2)

2

C. Conditions de travail au sein de la supply chain (CG-AA-430b)

Les paragraphes § 2.6.1, § 2.6.2, § 2.8.1 et § 2.8.4 ce document donnent davantage de détails sur les sujets repris ci-dessous.

La politique du groupe en matière de relations fournisseurs s'articule autour de 4 piliers (sécurisation, qualité, et innovation, maîtrise des coûts et RSE). Le pilier RSE est particulièrement développé, et traite notamment des sujets liés aux droits humains, libertés fondamentales, conditions d'emploi, et respect de l'éthique. Comme décrit plus haut dans le rapport, le groupe est un promoteur actif des grands principes internationaux en la matière, et publie notamment sa charte éthique, son code de conduite des affaires, qui est également à l'usage de ses fournisseurs.

Hermès sollicite systématiquement l'engagement formel de ses fournisseurs à respecter leurs obligations sociales, réglementaires et environnementales à travers deux cahiers d'engagement signés par les deux parties. Le cahier 1 résume les engagements de confidentialité et de loyauté commerciale. Le cahier 2 les engagements du fournisseur envers les politiques sociales, environnementales et éthiques. 85 % des fournisseurs de matières ou de produits ont signé ces deux documents.

Ces engagements sont vérifiés. À titre d'exemple, 100 % des sous-traitants réalisant des opérations sur des cuirs ont été audités. 96 % des peaux exotiques proviennent en 2020 de fermes qui ont fait l'objet d'un audit complet, social et environnemental. Le Top 50 des fournisseurs de matières ou produits est audité systématiquement puis un plan d'action se met en place. Un ré-audit peut être demandé si nécessaire au bout de 3-4 ans. Les audits sont menés par un cabinet externe et immédiatement diligenté vers tout fournisseur pour lequel une suspicion de question sociale ou environnementale est soulevée. Sur les 609 constats identifiés lors des audits en 2020, seuls 24 sont des non-conformités qui concernent la thématique sociale, soit moins de 4 %. Ces constats sont principalement liés au nombre d'heures supplémentaires effectuées, la non-réalisation des entretiens annuels et à l'absence de critères objectifs formalisés pour les primes.

Comme évoqué ci-dessus (évaluations environnementales), les audits fournisseurs qui concernent à la fois les sujets sociaux et environnementaux permettent de s'assurer que les principaux risques sont couverts en matière de conditions de travail. La grande proximité avec les fournisseurs (géographique et du fait de l'ancienneté des relations) conforte cette analyse. Également, le fait que les opérations de production sont réalisées à 80 % en Europe, et donc soumises à des réglementations et des contrôles stricts, réduit le risque de situation non acceptable.

C. Conditions de travail au sein de la *supply chain* (CG-AA-430b)

D. Approvisionnement en matières premières (CG-AA-430a)

La section § 2.4 de ce document explique de manière détaillée les enjeux et la gestion des approvisionnements matière. Le groupe exerce un contrôle étroit sur ceux-ci, notamment sur le plan de la qualité comme sur les conditions d'obtention de ces matières et leur impact environnemental et social. Dès qu'un risque des conformités sociales ou environnementales est décelé, le groupe diligente des investigations qui peuvent conduire à arrêter les approvisionnements.

Les principales matières utilisées, c'est dire contribuant à plus de 10 % des revenus, sont (§ 2.4.2) :

- ◆ les cuirs issus de bovins : les cuirs utilisés en maroquinerie sont exclusivement issus d'élevages européens, sous-produits de l'alimentation. Cette filière est soumise à de nombreux contrôles et réglementations. Comme détaillé plus haut, le groupe a mené en 2019 - 2020 une revue de ses approvisionnements européens en veau avec le WWF France dont les conclusions nourrissent des plans d'actions avec les partenaires. Hermès s'est engagée dans la démarche LWG (Leather Working Group) en 2020 ;
- ◆ cuirs exotiques (venant en majorité de Louisiane, d'Australie, d'Afrique). Ces filières crocodiles, alligators ou autruches font l'objet de normes et d'audits très précis sur les sujets environnementaux, sociaux et également bien-être animal. À la fois opérateur et acheteur, la maison a une connaissance très fine de ces filières, qui lui permet d'exercer un devoir de vigilance scrupuleux. Par ailleurs, la plupart de ces achats sont certifiés selon des normes internationales exigeantes (100 % des cuirs exotiques d'élevage certifiés ICFA et SAOBC) ;

◆ la soie : provenant essentiellement du Brésil. Le groupe a conduit une revue spécifique de cette filière en 2020 avec l'Université de Cambridge, avec des conclusions très positives ;

◆ le cachemire : provenant essentiellement de Mongolie intérieure, également auditée récemment avec l'aide du WWF France et des conclusions positives et un objectif de certification RWS en 2024.

Les autres matières, moins significatives en volume, sont également l'objet d'une attention soutenue, et la recherche de certifications *ad hoc* (RJC sur les métaux et pierres précieuses, Gots pour le coton, FSC pour les fibres cellulosiques....). En complément, on peut mentionner dans le domaine du prêt à porter, la certification SA 8000 du fabricant OuterWear le plus important du Prêt-à-Porter Femmes, et la certification ISO 14001 du fabricant le plus important de manteaux en cachemire.

Le groupe utilise très peu de matières premières synthétiques, et a lancé un groupe de travail interne sur l'élimination des plastiques à usage unique, essentiellement dans le cadre de sa logistique interne.

Les risques liés à ces filières sont repris dans le texte du rapport, avec également cette année une attention particulière accordée à ceux engendrés par le changement climatique (§ 2.5.2.1). Six scénarii d'impacts directs ont été étudiés, notamment pour l'approvisionnement des matières premières des filières cuirs exotiques, cuir bovin, le cachemire et la soie.

Comme décrit en § 2.4.2, toutes ces filières d'approvisionnement font l'objet d'une revue détaillée régulière, d'analyses de risques, de « brief » pour les opérationnels et dess partenaires, et d'audits. Elles s'inscrivent dans une logique de certification à l'horizon 2024 selon les meilleurs standards actuels, permettant alors de calculer leur pondération dans les achats totaux du groupe.